

Avis 2025-07-28
sur la situation économique et la gestion financière
des établissements médico-sociaux

INTITULÉ : Situation économique et la gestion financière des établissements médico-sociaux

RÉFÉRENCE : Avis 2025-07-28 CRSA BFC

ADOPTÉ LE : 28 juillet 2025

PROCÉDURE : auto-saisine par voie électronique

VOTE :

40 votants

POUR = 33

CONTRE = 0

ABSTENTION = 7

PROCÉDURE DE VOTE : Par voie dématérialisée

TYPE DE SAISINE : Auto-saisine

RAPPORTEUR : Emmanuel Ronot, Président de la CRSA BFC

L'avis de la CRSA reprend le document transmis par M. Robert Creel, président de la Commission Spécialisée Médico-Sociale.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) constituent une composante essentielle du pacte social républicain. Leur mission : accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les enfants, les plus précaires. Or, depuis plusieurs années, ce secteur traverse une crise profonde, qui ne peut plus être considérée comme conjoncturelle.

Inflation, revalorisations salariales non compensées, déséquilibres budgétaires chroniques, perte d'attractivité des métiers, injonctions réglementaires successives sans moyens nouveaux : la situation n'est plus soutenable.

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, de nombreux établissements entament l'année 2025 dans une situation de grande fragilité, pouvant mettre en péril la continuité de leur mission.

UNE ALERTE SYSTÉMIQUE

Au-delà des indicateurs budgétaires ou des équilibres de trésorerie, c'est bien la capacité de notre société à prendre soin des plus vulnérables qui est aujourd'hui interrogée. Cette crise met en lumière un modèle à bout de souffle, où les établissements, souvent à but non lucratif et solidaires et publics, doivent arbitrer entre équité, qualité et viabilité économique – sans disposer des leviers suffisants pour agir.

Le système se délite en silence :

- Des établissements ferment ou réduisent leur capacité.
- Des professionnels qualifiés quittent le secteur, faute de reconnaissance et de perspectives.
- Des difficultés de recrutements dans le secteur du médico-social qui impactent la qualité de la prise en charge des usagers
- La qualité de l'accompagnement est fragilisée, avec un impact direct sur les parcours de vie des personnes accueillies.

UNE RESPONSABILITÉ POLITIQUE COLLECTIVE

Les tensions actuelles ne sont pas le fruit d'une mauvaise gestion locale. Elles résultent d'un désengagement progressif, d'un modèle de financement obsolète et d'un manque de volonté politique de faire du médico-social une priorité nationale.

Un financement qui ne suit pas l'inflation, des réformes sans effet réel, des enveloppes fermées... ces choix techniques entraînent des conséquences humaines majeures.

Il ne s'agit plus de « compenser des écarts » mais de réinterroger le sens, les objectifs et les moyens de notre politique de solidarité.

PERSPECTIVES : CHANGER D'ÉCHELLE ET DE MÉTHODE

Il est temps d'ouvrir un nouveau cycle. Cela implique :

- Une loi de programmation pluriannuelle pour le médico-social, à la hauteur des besoins et intégrant les enjeux d'attractivité, d'investissement et de transformation de l'offre.

- Un engagement clair des tutelles nationales et locales, dans un cadre concerté, pour sortir d'une logique de gestion de crise permanente.
- Une reconnaissance politique du secteur, par des mesures concrètes : revalorisation des métiers, soutien à l'encadrement, investissement dans les infrastructures, sécurisation financière durable.

CONCLUSION : PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES, C'EST PROTÉGER NOTRE COHÉSION SOCIALE

Les établissements médico-sociaux ne peuvent plus être laissés seuls face à des responsabilités croissantes et des moyens décroissants. En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, ils assurent une mission d'intérêt général, au service de la dignité humaine.

Il est temps de replacer le médico-social au cœur de notre contrat social, avec une ambition politique claire : préserver un accompagnement de qualité pour tous, partout, durablement.

Ce n'est pas uniquement un sujet de gestion. C'est une question de choix de société.

Il est demandé aux membres de la Commission de donner un avis sur ce texte.